

Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi

APPEL A PROJETS
Insertion, Formation, Emploi (IFE)

2022



PREAMBULE

Le Département, chef de file de la politique publique d'insertion, met en œuvre depuis 2008 l'allocation du Revenu de Solidarité active (RSA) et coordonne sur son territoire l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des parcours d'insertion des publics les plus fragiles. Par la mise en œuvre de son Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE)⁷, le Département de la Seine-Saint-Denis consacre ainsi 23 millions d'euros aux nombreuses actions proposées aux allocataires du RSA et aux chercheur·euse·s d'emploi.

Le cadre nouveau ouvert par l'expérimentation de la renationalisation du financement du RSA, donne l'occasion historique au département d'investir massivement dans les politiques publiques d'insertion. Le département s'engage ainsi à doubler les moyens consacrés à l'insertion d'ici à 2023, ce qui représente à la fois un renouvellement en profondeur des dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA (la « référence », avec un doublement du nombre de conseillers dédiés) et un doublement des « places » ou des étapes de parcours proposées aux allocataires, à l'horizon 2026.

Cette mobilisation exceptionnelle est une réponse à la situation socio-économique structurelle de la Seine-Saint-Denis, aggravée par la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

En effet, si la Seine-Saint-Denis connaît un développement économique remarquable, conforté par des projets structurants, au premier rang desquels le métro du Grand Paris et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la situation sanitaire inédite que nous connaissons a impacté profondément l'environnement socio-économique de notre territoire, et notamment la situation des publics les plus fragiles que sont les allocataires du RSA. Nous dénombrons en juin 2021 88 000 foyers allocataires du RSA.

Le développement des compétences des allocataires du RSA de la Seine-Saint-Denis est l'un de principaux leviers pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et envisager des parcours professionnels sécurisés dans la durée. Cet appel à projet permettra de répondre aux enjeux spécifiques du territoire et aux besoins récurrents des allocataires du RSA de Seine Saint-Denis, à savoir :

- La nette sous-qualification des habitant·e·s par rapport à la moyenne régionale : 40% de la population de plus de 15 ans n'a aucun diplôme, contre 27% pour l'Ile-de-France ;
- Le moindre accès des allocataires du RSA à l'offre de droit commun ;
- Le fort éloignement d'une partie du public à l'emploi, pour qui la construction d'un projet d'insertion professionnelle nécessite l'acquisition de compétences transversales, une remise à niveau et un renforcement de la confiance en soi (comportement professionnel, numérique, organisation personnelle...)
- Des besoins linguistiques décisifs pour des accès à l'emploi durable.

Ces grands objectifs ont vocation à s'inscrire en cohérence avec les orientations régionales et nationales sur l'accompagnement des personnes en insertion et sur la formation professionnelle. Cet **appel à projets « Insertion, Formation, Emploi » pour l'année 2022** décline de manière concrète ces grandes orientations en particulier grâce à une démarche par filière d'activité.

En complémentarité des différentes mesures du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et des dispositifs de droits communs¹, le Département propose :

¹ Le Département intervient **en complément de l'offre de droit commun**, notamment les actions de formation des différents programmes de la Région Ile-de-France, de Pôle emploi et de l'Office

VOLET 1 - Une démarche par filière de métiers afin de sécuriser les parcours à l'emploi

VOLET 2 - Une offre de proximité répondant aux besoins cités précédemment

Cet appel à projet ne concerne pas les enjeux de mobilité. Un appel à projet « mobilité solidaire » spécifique concernant en particulier les cours de conduite pour l'obtention des permis de conduire et le prêt de véhicule a été en parallèle lancé. Merci de consulter le site « démarche simplifiée » pour y répondre.

1 - OBJET DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Les objectifs généraux visés

Le Département retiendra des actions qui devront permettre :

- **De développer et de valoriser les compétences des publics**, y compris pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Département souhaite que puissent être particulièrement développées **les compétences linguistiques et par des modules intégrés aux programmes, l'utilisation du numérique**. Ces compétences sont souvent nécessaires à l'accès à l'emploi ou à la formation. Il s'agit aussi de créer des dynamiques positives, de valorisation des atouts, expériences et compétences des publics pour leur permettre de reprendre confiance et d'agir.
- **De sécuriser les principales étapes de l'élaboration des projets professionnels** des publics : découvertes de métiers, pratique de plateaux techniques ou immersions en entreprises permettant **la validation du projet professionnel**. L'ensemble des actions proposées devront être des ressources pour les professionnels de l'accompagnement pour appuyer la construction de parcours.
- **De former à des métiers dans des secteurs et filières porteurs d'emploi**

La finalité de l'ensemble des actions est l'accès à l'emploi.

1.2 Les typologies d'action attendues

VOLET 1 : Démarche par filière de métiers, de l'attractivité à l'intégration en emploi

Fiche « filières-métiers »	Une démarche par filière de métiers, de l'attractivité à l'intégration en emploi
FM-A	« Care ou prendre soin »
FM-B	Sécurité
FM-C	Transport & logistique
FM-D	Construction

VOLET 2 : Actions d'accompagnement et de développement des compétences excluant les filières secteurs identifiés

français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour les formations linguistiques. Ces dispositifs doivent être prioritairement mobilisés au service des parcours vers l'emploi des allocataires du RSA de Seine-Saint-Denis.

Fiche 1	Accompagnement vers et dans l'emploi L'accompagnement vers l'emploi regroupe des actions permettant de valoriser les aptitudes et compétences professionnelles, favorisant la reprise de confiance en soi, la construction et la validation d'un projet professionnel, l'entraînement à la recherche d'emploi.
F1-A	Mobilisation et Projet Professionnel
F1-B	Mobilisation et Emploi

Fiche 2	Développement des compétences
F2-A	Linguistiques
F2-B	Remise à niveau
F2-C	Professionnelles (dont certifiantes, préqualifiantes et qualifiantes)

Un même projet peut comporter pour 36 personnes plusieurs dates d'entrée pour plusieurs groupes différents (un groupe de 12 personnes en janvier, puis mars, puis septembre) pour un total de 36 personnes pour le projet.

Dans le cas où selon les groupes, le lieu de réalisation change, merci de déposer un projet par lieu de réalisation.

1.3 Public visé

Les actions proposées (hors la filière construction) s'adresseront aux allocataires du RSA de Seine-Saint-Denis soumis à droits et devoirs. Une personne est éligible à l'action s'il est possible de justifier de son statut d'allocataire du RSA soumis à droits et devoirs au moment de son orientation vers l'action.

L'action proposée (hors filière construction) pourra concerner des personnes non allocataires du RSA, le département ne financera alors que le nombre d'allocataire du RSA.

Les actions devront viser la mixité des publics femmes – hommes

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu sociétal important du territoire. Dans l'emploi, au niveau national, les femmes rencontrent plus de difficultés d'accès au marché du travail. Alors même qu'elles sont plus qualifiées que les hommes, elles accèdent à une moins grande diversité de métiers, avec des temps partiels souvent contraints (20%). De plus, à travail et qualification identiques, l'écart de salaire est d'environ 19%. Ces chiffres s'accroissent quand elles sont seules avec enfant(s) et cette tendance est à la hausse de 2 à 3% pour les séquois dionysiennes. Par ailleurs, la crise Covid a été un véritable accélérateur des inégalités entre les femmes et les hommes. Sur ce constat, le département a engagé, des actions spécifiques sur l'égal accès à l'emploi des femmes et, en faveur de la mixité professionnelle depuis 2008. Egalement, le département est doté d'une double labellisation afnor : Label Diversité, obtenu en 2016 et label Egalité Professionnelle, obtenu en 2020.

Les porteurs de projets devront également indiquer leurs capacités d'accueil et de prise en charge des personnes en situation de handicap.

La fiche filière « métiers de la construction » s'adressera aux publics visés par l'expérimentation Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) construction, soit toute personne en insertion : les allocataires du RSA ; les jeunes ; les demandeur.euse.s d'emploi ; les chercheur.euse.s d'emploi en situation de handicap...

Les services prescripteurs au titre du RSA sont principalement : Pôle Emploi, les Projets Insertion Emploi (PIE – services municipaux conventionnés avec le Département), le service social départemental (circonscriptions de service social implantées dans différents territoires à l'échelle du département), Cap Emploi 93, les associations référentes.

2 - INSCRIPTION DU PROJET DANS UN RESEAU DE PARTENARIATS LOCAUX

Le porteur de projets devra proposer une offre complémentaire à l'offre de droit commun, qui réponde à des besoins du public précisément identifiés par lui, et qui argumente de sa pertinence ou plus-value au regard des exigences des employeurs et des opportunités d'emploi pour les allocataires RSA. La **note d'opportunité** du dossier de candidature détaillera tous ces éléments.

Pour les actions portant sur la professionnalisation et la qualification, le porteur de projet devra obligatoirement travailler en collaboration avec des employeurs, leurs représentants ou leurs partenaires : fédérations professionnelles, OPCO, chambres consulaires, réseaux d'entreprises... Il sera privilégié les projets dont les porteurs ont développé des partenariats étroits avec des entreprises et/ou de potentiels recruteurs, notamment par l'organisation de stages pratiques ou de job-dating.

Condition essentielle à la sécurisation des parcours d'insertion et à leur réussite, le porteur de projet travaillera à une **coordination** efficace avec les services référents du RSA, et détaillera précisément dans le dossier de candidature les modalités de **communication, de sourcing des publics** et de travail qu'il mettra en place avec ces partenaires. Il s'attachera également à travailler étroitement avec tous les autres acteurs de son territoire concourant à la réussite des parcours : articulation pour des suites de parcours ; **mutualisation** de projets, y compris avec d'autres projets déposés en réponse à ce présent appel à projets.

Les organismes retenus s'engagent à **participer aux réunions** qui seront organisées dans le cadre du suivi, de l'évaluation de l'offre d'insertion, de formation et d'emploi du Département, ainsi que dans le cadre plus général de l'animation de la politique d'insertion départementale. Il s'engage notamment à participer activement aux groupes de travail et aux rencontres qui seraient organisées par le Département sur différents sujets.

Afin de renforcer leur accessibilité, l'ensemble des actions retenues seront intégrées dans le système d'information Dokelio afin d'être référencées sur le site de Défi-Métiers² et sur la plateforme F-RSA du Département : <https://formation-rsa.seinesaintdenis.fr> . **Le porteur de projets retenu s'engagera à utiliser ces outils de communication sur l'offre et à gérer les candidatures ainsi que les suivis de parcours des allocataires dans F-RSA.**

3 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

3.1. Conditions d'éligibilité

Le présent appel à projets s'adresse aux **associations** ainsi qu'aux structures de **l'Économie Sociale et Solidaire** non associatives, sous réserve de pouvoir produire la justification de l'appartenance à l'ESS par statut juridique ou agrément. Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent également déposer des projets.

Les structures proposant des actions de formation devront obligatoirement communiquer leur numéro de déclaration d'activité de la Préfecture de Région et avoir obtenu la certification Qualiopi.

² https://www.defi-metiers.fr/dm_search/formation

3.2. Critères

Les projets seront sélectionnés à partir des critères suivants :

- L'expertise des structures dans l'accompagnement des publics en insertion ;
- La qualité du contenu des actions et des parcours proposés;
- Les résultats passés sur des actions similaires, en particulier les retours à l'emploi pour des actions visant prioritairement la qualification et l'accès direct à l'emploi ;
- La mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation ;
- L'ingénierie mise en œuvre pour le suivi pédagogique des participant·e·s, ainsi que le suivi administratif et financier et l'évaluation de l'action ;
- La qualité des partenariats établis (en particulier avec les services référents), la qualité du réseau d'entreprises (en particulier pour les actions visant prioritairement la qualification et l'accès direct à l'emploi) ;
- La santé financière de la structure

Une attention particulière sera également portée :

- Aux propositions innovantes
- Aux actions en entrées et sorties permanentes
- A l'autonomie numérique
- Aux outils d'évaluation mis en place permettant la mesure des acquis à l'entrée sur l'action et à l'issue de l'action
- A la prise en compte de l'égalité femmes hommes
- Aux réponses en consortium ou en partenariat visant par exemple à intervenir de manière coordonnée sur plusieurs étapes du parcours professionnel

Le département veillera à une couverture géographique équilibrée de l'offre sur l'ensemble du territoire.

4 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Les structures retenues à l'issue de l'instruction de cet appel à projets se verront proposer une convention cadre annuelle.

Le montant financier retenu par le Département pour l'année 2022 reposera sur les propositions budgétaires contenues dans le dossier de candidature, éventuellement réévaluées par le Département lors de l'instruction.

L'ensemble des projets devra répondre aux exigences suivantes :

- Mise en place de temps formels en début et fin d'action (comités de pilotage, de bilan...) auxquels seront conviés les prescripteurs et les représentant·e·s du Département. Si la durée de l'action le permet, un bilan intermédiaire est mis en place. Dans tous les cas, le Département sera convié au démarrage et à la clôture de l'action.
- Suivi pédagogique tout au long de l'action, afin de mesurer l'évolution de l'allocataire dans le parcours d'insertion et de préparer l'accès à l'emploi ou les suites de parcours à la fin de l'action. Des échanges avec les services prescripteurs devront permettre d'identifier et d'échanger sur des problématiques individuelles.
- Suivi au cours des six mois suivant la fin de l'action, afin de favoriser le retour à l'emploi ou l'accès à une suite de parcours. L'évaluation de l'action se fera à l'issue de ces six mois.

- Associer les allocataires participants à l'action au suivi et à l'évaluation de celle-ci. Une évaluation renseignée par les participant-e-s, devra être mise à la disposition des services Département
- Une attention des services particulière sera notamment portée :
 - A la mise en œuvre d'immersions professionnelles dans les actions qui le nécessitent et aux modalités d'évaluation de ces « stages » pour les participant-e-s ;
 - A la phase de mobilisation et sélection des publics entrants sur les actions ;
 - A la mise en œuvre de job-dating avec des recruteur-euse-s potentiel-le-s ;
 - A l'utilisation de supports ou méthodes pédagogiques innovants (dont numériques) lorsque c'est possible ;
 - A la prise en compte de la parité des publics participants et à la sensibilisation à la mixité des métiers au sein des actions ;
 - A la mise à disposition pour les participant-e-s à une action sur des journées complètes, d'un espace où prendre ses repas dans les locaux de la structure. En cas d'impossibilité logistique, l'organisme devra proposer des solutions alternatives en s'appuyant sur le partenariat local.
- Dans la perspective des JOP 2024, une attention particulière sera apportée aux actions comportant une partie sportive et/ou portant sur les métiers de la cartographie du COJO.

Le porteur de projet fournira un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de son action. Toutefois, la date de démarrage effective de l'action pourra faire l'objet d'un ajustement, en concertation avec le Département et compte tenu des enjeux d'articulations entre les différentes actions.

À l'entrée dans l'action, la situation de chaque personne devra être évaluée par le porteur de projet en lien avec le service référent (expérience, compétences, intérêts, contraintes...). Ce dernier devra être systématiquement informé de l'entrée ou non de la personne dans l'action, et des motifs qui l'expliquent, ainsi que de la progression de la personne durant l'action.

Le porteur de projet retenu s'engage à utiliser la plate-forme F-RSA et transmettre les outils de suivi et d'évaluation qui seront joints à la convention.

5 – FINANCEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIONS

5.1. Dispositions générales

Le financement des actions retenues proviendra des crédits d'insertion du Département.

Les actions retenues feront l'objet d'une convention d'un an entre le porteur de projet et le Département. Ces documents conventionnels préciseront les engagements des deux parties : le plan d'action, les modalités de versement de la subvention, de l'évaluation du projet et de contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données.

Le détail des comptes approuvés de l'organisme et son rapport d'activité devront être adressés au Département au plus tard 6 mois après la fin de l'année où l'action doit être mise en place.

Aucune participation financière ne pourra être demandée aux participant-e-s s par la structure. Les frais liés à des besoins individuels de matériel ou de vêtements professionnels pour des allocataires doivent être intégrés dans le budget prévisionnel de l'action. Si l'action est retenue, la structure s'engage à les mettre en œuvre, ou alors à justifier explicitement les raisons de leur non mise en œuvre auprès du Département.

5.2. Évaluation

Les modalités d'évaluation sont indiquées dans la convention qui lie l'organisme et le Département. Des indicateurs, non exhaustifs, sont présentés dans chaque fiche action.

Par ailleurs, chaque organisme devra également mettre en place des outils d'évaluation permettant d'apprécier la conformité de son action par rapport au projet initial retenu par le Département lors de l'instruction du présent appel à projets, sa qualité (suivi des participant-e-s, pédagogies mises en œuvre...) et ses résultats. Ainsi que la satisfaction des participant-e-s.

Les services du Département effectueront des visites pour s'assurer du bon déroulement des actions.

6 - MODALITÉS DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

Le Département s'associe aux démarches de simplification administratives portées par l'État et publie ce présent appel à projets sur le site expérimental « demarches-simplifiees.fr ».

Les modalités de réponse à cet appel à projets sont totalement dématérialisées : tout projet qui serait déposé par un autre canal sera déclaré comme non recevable.

La réponse à cet appel à projets se fera sur le lien suivant pour l'ensemble des projets (hors filière construction) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd93-aap-ife-2022-dossier-action-volet-1-hors-construction-et-volet-2>

et pour la filière construction :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd93-aap-ife-2022-dossier-action-volet-1-filiere-construction>

Le dépôt de projets

VOLET 1 « filière-secteurs-métiers » se fera en deux temps :

- Remise des dossiers structures et du ou des pré-projets des actions le 19 novembre 20h dernier délai ;
- Un temps d'échanges avec les services départementaux et les porteurs de projets permettra d'étudier l'opportunité mais également d'affiner le contenu des projets
- Remise des dossiers actions complets le 19 décembre 2021 24 h dernier délai.

VOLET 2 (Pour l'ensemble des projets qui ne relèvent pas des filières)

Remise des dossiers complets [action(s) et structure] le 19 novembre 2021 à 20 h dernier délai

La réponse à l'appel à projets s'effectuera en trois étapes sur la plateforme « demarches-simplifiees.fr » :

1. Pré-remplissage et enregistrement en brouillon du « dossier structure »

Les porteurs de projets mutualisés devront élaborer une unique réponse commune au présent appel à projets, qui identifiera pour le Département l'interlocuteur·rice principal·e du projet (« dossier structure ») et la répartition des activités entre chaque partie prenante du projet (détails à fournir dans le dossier « action »).

2. Remplissage d'un dossier « action »

Lorsqu'une action contiendra plusieurs projets de sessions, il conviendra de ne remplir qu'un seul dossier « action ». Une session s'entend comme étant une action proposée plusieurs fois de suite, de manière identique, à chaque fois au même endroit. Lorsqu'une action est proposée à plusieurs endroits différents (plusieurs lieux d'action), il convient de déposer un dossier « action » par lieu d'action ciblé.

3. Finalisation du « dossier structure » en y rattachant le(s) dossier(s) « action ».

Une **notice explicative détaillée** de réponse à l'appel à projets est disponible sur la plateforme de dépôt : s'y reporter obligatoirement avant de commencer à candidater.

Passée la date du 19 novembre 2021 (pour les dépôts Volet 2) et du 19 décembre 2021 (pour le volet 1 – filières-secteurs-métiers), il ne sera plus possible de déposer de nouveau dossier, ni de modifier un dossier ou brouillon de dossier existant.

Les structures doivent donc anticiper ces délais et ces nouvelles modalités de dépôt. Si toutefois, malgré cette notice, des difficultés survenaient à l'utilisation de cette plateforme, merci de contacter le Département :

Imdubois@seinesaintdenis.fr

01.43.93.41.09

Les réponses à ce présent appel à projets seront apportées par le Département en début d'année 2022.

VOLET I

Expérimentation Filières – Métiers

Fiche « filières- métiers »	Une démarche par filière de métiers, de l'attractivité à l'intégration en emploi
FM-A	« Care ou prendre soin »
FM-B	Sécurité
FM-C	Transport & logistique
FM-D	Construction

Le département souhaite expérimenter une démarche par filière d'emplois afin de tirer profit de toutes les opportunités d'activité présentes sur le bassin d'emploi, de les rendre véritablement accessibles aux allocataires du RSA et de faire en sorte qu'offre et demande d'emploi se rencontrent grâce à l'émergence et l'animation d'écosystèmes inclusifs.

Cette démarche est actuellement testée avec succès sur la filière du BTP dans le cadre du SPIE construction. Elle a été enrichie des observations partagées lors de temps d'échanges avec les principaux acteurs insertion-emploi-formation :

- Une difficulté des publics ARSA à intégrer des formations de droit commun (dispositifs régionaux ou de Pôle emploi)
- Une méconnaissance des opportunités et des moyens d'y accéder chez les allocataires comme chez les intermédiaires de l'emploi
- Une insuffisante interconnaissance entre opérateurs de l'accompagnement, acteurs de la formation et entreprises
- Une faible complémentarité des actions mises en œuvre sur telle ou telle filière.

Les filières visées dans le présent appel à projets sont toutes porteuses d'emploi. Les métiers choisis sont de premiers niveaux de qualification et peuvent être un tremplin vers une évolution de carrière.

Comme précisé dans le préambule, les Séquano dionysien-ne-s et plus encore les publics allocataires du RSA sont majoritairement peu qualifié-e-s, maîtrisent insuffisamment le français, rencontrent des difficultés sociales ayant des conséquences sur leurs représentations sur eux-mêmes et l'environnement professionnel.

Ainsi, l'accès à ces métiers, y compris de premier niveau, doit être facilité, aux publics allocataires du RSA.

A noter que les filières d'emploi ciblées pourront être complétées ultérieurement.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé (hors construction) est allocataire du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec :

- Un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

Le porteur de projet selon le type d'action proposé précisera les pré requis du public visé (au regard du projet professionnel, de la connaissance des métiers, des aptitudes, compétences ...)

FINALITES

La démarche vise à favoriser les parcours de retour à l'emploi des publics.

Les projets déposés dans ce cadre doivent :

- Permettre la création d'un écosystème d'acteurs dans les filières visées afin de faciliter les retours à l'emploi des allocataires du RSA grâce à une meilleure collaboration territoriale.
- Favoriser la coordination des acteurs (associations, organismes de formations, SIAE, OPCO, fédérations, employeurs...), l'innovation et les parcours sans couture.

Une attention particulière sera portée aux actions en partenariat permettant d'améliorer le sourcing et le repérage des candidat-e-s et aux actions en lien direct avec des entreprises et des fédérations patronales ou autres organismes similaires.

Le département participera activement de l'animation des filières données, à travers une programmation ad hoc, la mobilisation de ses partenaires et de l'ensemble des projets sélectionnés. La présence de représentants des filières professionnelles sera renforcée lors des jurys choisissant les projets.

OBJECTIFS GENERAUX

Les projets devront répondre aux objectifs généraux cités dans le préambule, des objectifs adaptés à chaque filière sont décrits ci-dessous.

Ces objectifs ont été définis lors de rencontres par filière métiers organisées en 2021 avec des acteurs de ces filières (OPCO, Région, entreprises, centre de formation...). Ces rencontres ont permis de mieux déterminer les besoins des entreprises, des allocataires et innovations permettant de faciliter l'intégration en emploi des publics visés.

Dans la perspective des JOP 2024, Une attention particulière sera portée aux actions comportant une partie sportive.

Fiche « filières-métiers »	Objectifs spécifiques
<p>« Care ou prendre soin »</p> <p>En particulier les métiers de l'autonomie liés au Grand âge (domicile et structure), de la petite enfance, ainsi que certains métiers qui répondent à une demande sociale et/ ou d'emploi tels que l'esthétique et la coiffure ou le funéraire par exemple.</p> <p>La Seine Saint Denis fait face à deux tendances démographiques fortes : un taux de fécondité extrêmement dynamique, ainsi qu'un vieillissement marqué de la population.</p> <p>Dans l'étude des besoins en Mains d'œuvre de Pôle Emploi : 980 besoins en emploi identifié en 2021 sur les métiers du CARE (Assistant-e-s maternel-le-s, agent-e-s hospitalie-ère-s et Aides à domicile)</p> <p>62% des emplois de ces métiers ont été prévus par les entreprises comme en difficulté de recrutement.</p> <p>Le Département a déjà pris différentes initiatives comme le financement de tuteur-trice en entreprise pour l'accueil des nouveaux salariés, l'expérimentation d'équipe autonome dans les SAD ou l'appui à la création de tiers lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la découverte par « le faire » de ces métiers et proposer des actions d'orientations. L'apprentissage technique est nécessaire mais pas suffisant. ➤ Permettre la découverte des différents lieux d'intervention (domicile ou institution) est indispensable. ➤ Favoriser les actions de type Activation du Développement Vocationnel et Personnel. ➤ Proposer des actions permettant l'acquisition des qualifications, certification et compétences techniques permettant le retour à l'emploi ➤ Proposer des parcours de retour à l'emploi des publics et l'intégration en entreprise avec un angle valorisation des compétences transversales et développement des compétences de type savoir être. ➤ L'intégration et l'accompagnement en entreprise ont été identifiés comme des éléments clés pour la pérennité des emplois.

<p>Sécurité & sûreté</p> <p>La sécurité avec des besoins en mains d'œuvre de 3000 offres d'emploi à pourvoir en Ile-de-France, la perspective des JOP 2024, et avec des caractéristiques spécifiques : secteur réglementé, exigences en terme de niveau de français, d'obtention d'autorisation préalable pour travailler, de féminisation du secteur...</p> <p>Les métiers concernés sont les métiers de la sécurité privée tels qu'agent.e-s de sécurités ou d'agent.e-s de prévention bâtiment et Incendie.</p> <p>Ainsi que : les métiers connexes ou faisant appel à des compétences transversales : gardien.ne d'immeuble ou agent.e-s de sûreté par exemple.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la découverte des métiers et l'orientation professionnelle dans ce secteur d'activité ou les métiers connexes ➤ Favoriser les actions de type Activation du Développement Vocationnel et Personnel ➤ Proposer des actions permettant d'atteindre les pré requis nécessaires à l'entrée en POEC notamment ou formation qualifiante (niveau de français B1 notamment) ➤ Renforcer les liens avec les formations qualifiantes du droit commun ➤ Préparer les candidat.e-s au retour à l'emploi avec en particulier la valorisation des compétences et aptitudes transversales des candidat.e-s ➤ Favoriser les réorientations dans les cas de difficultés pour accéder aux secteurs d'activité de la sécurité. ➤ Proposer des actions permettant l'acquisition des qualifications, certification et compétences techniques permettant le retour à l'emploi
<p>Transport & logistique</p> <p>C'est l'un des secteurs qui recrutent le plus. Il regroupe deux activités qui sont complémentaires dans la préparation et l'acheminement de marchandises. C'est un secteur en forte croissance qui évolue d'autant plus depuis l'apparition du e-commerce.</p> <p>Il permet d'accéder à plus d'une cinquantaine de métiers dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les métiers de la manutention. - les métiers de conducteur.trice-s de marchandises. - les métiers d'agent.e-s d'exploitation et agent.e-s logistique. <p>Au vu de l'expansion du secteur et du marché, les recruteurs deviennent plus exigeants en ce qui concerne la qualification et le savoir-faire des personnes recrutées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les parcours de retour à l'emploi des publics et l'intégration en entreprise avec un angle valorisation des compétences transversales. ➤ Favoriser les actions de type Activation du Développement Vocationnel et Personnel ➤ Favoriser le lien avec les entreprises du secteur enfin de faciliter le retour à l'emploi grâce notamment à l'acquisition des certificats, habilitations ou permis indispensables. ➤ Favoriser l'acquisition de compétences permettant l'utilisation d'outils numériques. ➤ Proposer des actions permettant l'acquisition des qualifications, certification et compétences techniques permettant le retour à l'emploi

CONTENU ET MODALITES :

Lors de la présentation de leurs projets les porteurs devront bien expliciter les objectifs du projet et de chaque action au sein du projet, les profils et pré-requis des publics visés.

Ex : Découverte du secteur et ses métiers – accompagnement à la validation de projet

Ex : Apprentissage de la langue sur objectifs spécifiques à un métier ou famille de métiers

Ex : préparation à l'entrée en formation qualifiante ou sur un dispositif permettant l'accès à l'emploi comme les POEC

Ex : des coachings dédiés à la préparation d'entretien

Ex : des job dating

Ex : formation permettant un accès direct à l'emploi

Il est attendu une articulation avec les actions de droits communs.

Des modules permettant l'autonomie numérique pourront être proposées en plus du programme plus classique.

Des actions linguistiques professionnalisantes, centrées sur l'acquisition de compétences spécifiques à un métier (ou une famille de métiers donnée), et intégrant un travail sur l'apprentissage de la langue pour un public allophone, pourront également être proposées. Elles s'adresseront à un public ayant un projet professionnel défini et validé.

Les actions de formation qualifiantes / certifiantes devront en plus des connaissances et gestes professionnels, être spécifiques, en comprenant :

- Un renforcement de compétences de bases ciblés
- La valorisation des expériences – confortation confiance en soi
- Un accompagnement de type coaching pour lutter contre le décrochage
- Un suivi en emploi

EVALUATION

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires à l'entrée et en sortie,
- Le taux de participation aux différentes actions
- Le taux de suite de parcours, dont les retours à l'emploi
- Les explications concernant les écarts entre les taux prévus et les taux réalisés (retour à l'emploi, réussites aux examens, certificats, diplôme...)

Filière Métier D - Construction (SPIE Construction)

RAPPEL DU CONTEXTE / OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le territoire connaît un fort développement et va connaître dans les années à venir une dynamique sans précédent avec plus de 68 000 recrutements à assurer dans le bâtiment et les travaux publics pour l'ensemble des grands projets du territoire à horizon 2024: les lignes de transports du Grand Paris, le nouveau programme de rénovation urbaine, les sites olympiques ont commencé et vont générer des opportunités importantes, notamment en emploi. La montée en compétences des séquano-dionysien-ne-s est donc un enjeu majeur afin de leur permettre d'accéder à ces perspectives d'emploi.

Dans le cadre de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion dans la filière du BTP, le Département a structuré un réseau de 100 référent-e-s s dédié-e-s sur le territoire, un partenariat avec le CREPI Ile de France et vise l'accompagnement de 500 personnes dans les métiers du BTP en partenariat avec Pôle Emploi, et la DRIEETS.

Pour nourrir son plan d'action, le Département souhaite soutenir des projets allant de la découverte des métiers au recrutement dans tous les métiers de la Construction (y compris espaces verts et logistique de chantier).

Chaque projet retenu devra s'inscrire dans la démarche du Service Public de l'Insertion BTP i.e. faire partie de la programmation départementale dédiée en lien avec l'équipe projet du SPI BTP, inscrire les personnes accompagnées dans la dynamique de parcours en lien avec les référent-es s SPI BTP (Pôle emploi, Missions locales, PIE, service social, PLIE...), organiser un suivi selon les indicateurs *ad hoc*.

A travers les actions retenues, il s'agira de compléter ou d'amplifier les nombreux dispositifs déjà mis en œuvre à l'initiative des EPT (plans construction locaux, PIC 100% inclusion,) ainsi que les actions développées par les facilitateur-trice-s de clauses.

PROFILS DES PUBLICS

Les actions proposées devront s'adresser aux publics résidant en Seine-Saint-Denis visés par l'expérimentation Service Public de l'Insertion et d'Emploi « Construction ».

Soit toute personne en insertion :

- Les allocataires du RSA
- Les jeunes
- Les demandeur-euse-s d'emploi
- Les chercheur-e-s d'emploi en situation de handicap
- Les bénéficiaires de la protection internationale

TYPE DE PROJET ATTENDU

- Découvertes / mobilisation métiers par le faire
- Valorisation des compétences acquises
- Modules de formations courts aux habilitations et certification partielle : première marche vers l'emploi
- Apprentissage du français et savoir de base sur objectifs spécifiques

- Ateliers de préparation à la recherche d'emploi ou de formation visant les métiers du bâtiment et organisation d'action de recrutement permettant la rencontre avec des entreprises (job dating)
- « Passerelles vers l'emploi » actions préparant l'accès à l'emploi et à la qualification.
- Actions qualifiantes ou pré qualifiantes
- Actions dans le cadre de l'Insertion par l'activité économique.

EVALUATION

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires à l'entrée et en sortie,
- Le taux de participation aux différentes actions
- Le taux de suite de parcours, dont les retours à l'emploi
- Les explications concernant les écarts entre les taux prévus et les taux réalisés (retour à l'emploi, réussites aux examens, certificats, diplôme...)

VOLET II

Hors filières-secteurs-métiers du volet I

Fiche 1	Accompagnement
F1-A	Accompagnement et Projet Professionnel
F1-B	Accompagnement et emploi
Fiche 2	Développement des compétences
F2-A	Apprentissage du français
F2-B	Remise à niveau
F2-C	Professionnelle - certifiant

Fiche 1	Accompagnement
F1-A	Accompagnement et Projet Professionnel
F1-B	Accompagnement et emploi

F1 - A	Accompagnement et projet professionnel
---------------	---

OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif principal de l'action est d'établir et faire ressortir les compétences et aptitudes transversales des participant-e-s et d'en renforcer ou acquérir de nouvelles nécessaires à la bonne intégration dans le monde du travail.

À travers une meilleure valorisation de soi, l'action devra permettre au stagiaire de se projeter dans un parcours d'insertion professionnelle : réactiver ses capacités d'apprentissage, savoir verbaliser ses compétences et qualités, développer son autonomie. Cette action doit également permettre au public d'élaborer et de confirmer son projet professionnel. Les actions proposées pourront être de type Activation du Développement Vocationnel et Personnel

L'accompagnement proposé pourra prendre en charge l'ensemble de la démarche d'élaboration, ou être ciblé sur certaines étapes de l'élaboration du projet et en particulier la découverte des métiers.

Le taux de projets validés visé (avec le descriptif de la validation) devra être indiqué.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), pour lesquelles différentes étapes de niveau d'élaboration du projet professionnel peuvent être définies :

- La personne n'a pas de projet professionnel stabilisé, il s'agira alors de faire découvrir le monde de l'entreprise et des secteurs porteurs / que la personne puisse travailler à un bilan personnel et professionnel et faire le point sur sa situation
- La personne exprime une ou quelques idées de projet(s) professionnel(s), il s'agira d'approfondir les pistes et d'en étudier la faisabilité
- La personne a déjà une idée concrète de projet professionnel réaliste et réalisable, il s'agira de lui permettre ~~à la personne~~ de confirmer son projet par une mise en situation / une fois le projet confirmé, d'élaborer un plan d'action pour concrétiser ce projet (accès à formation, emploi, levée des obstacles)

mais aussi

- Ayant des difficultés à se projeter, méconnaissant le marché du travail et de l'emploi, ayant un sentiment de découragement, démotivation ;
- N'ayant pas travaillé ou ayant connu une rupture d'activité depuis plusieurs années ;
- Ne disposant pas de réseau professionnel, familial, amical ; pouvant ressentir un sentiment d'isolement ;
- Ayant de besoin de (re)prendre confiance en soi.

Dans tous les cas, le porteur de projet devra s'appuyer sur l'expérience des personnes et faire ressortir les compétences acquises ou à acquérir en lien avec le projet professionnel. La méthodologie utilisée devra permettre à la personne de s'approprier pleinement cette démarche et de la faire sienne afin d'être le premier acteur de son futur plan d'action vers l'emploi ou la formation.

OBJECTIFS

Les actions proposées devront permettre de :

- Connaître ses droits et devoirs tant d'un point de vue social que professionnel
- Reprendre confiance en soi : en ses compétences déjà acquises, en ses aptitudes, en sa capacité à accéder à l'emploi.
- D'utiliser les outils numériques

Les actions pourront porter sur tout ou partie du schéma d'élaboration et de validation du projet.

Élaborer son projet professionnel :

- Etablir un bilan personnel et professionnel : faire le bilan de ses expériences, ses centres d'intérêts, etc. ; faire un bilan de compétences...
- Découvrir le monde professionnel (cadre réglementaire, découverte métiers...) et élargir son champ des possibles, en découvrant notamment des secteurs porteurs mal connus ;
- Approfondir des pistes de projets professionnels pour se centrer sur 1 secteur, ou 1 ou 2 métiers accessibles et réfléchir à un plan d'action pour réaliser son projet.

Confirmer et valider son projet professionnel :

- Tester en situation le métier ciblé, à travers une immersion en entreprise ou à défaut un plateau technique, et vérifier si les compétences sont acquises ou en cours d'acquisition et les aptitudes / la représentation du métier correcte.
- Elaborer le plan d'action : définir les démarches à engager pour arriver à l'objectif d'exercer le métier choisi

CONTENU ET MODALITES

Le porteur de projet devra détailler la démarche mise en œuvre, les méthodes pédagogiques et les outils utilisés pour accompagner les personnes dans l'élaboration ou la validation de leur projet. La partie « validation » fera notamment ressortir une évaluation des compétences et aptitudes de la personne à l'emploi visé.

Ce bilan devra intégrer les compétences transverses liées aux aptitudes personnelles. Le porteur devra détailler dans son projet celles-ci et en faire une évaluation individuelle en fin d'action et montrer lien entre aptitudes et compétences professionnelle.

En cas de proposition d'action spécialisée sur un ou plusieurs secteurs porteurs, la note d'opportunité du dossier de candidature devra faire apparaître le(s) code(s) ROME correspondant(s) et démontrer que les secteurs abordés sont pourvoyeurs d'emploi.

Les structures porteuses de projet détailleront les modalités du partenariat mis en place pour l'orientation vers l'action : liens systématiques avec les services référents ; articulations des parcours avec d'autres organismes du PDIE, notamment pour l'étape de validation des projets, liens avec des organismes de formation, des entreprises, des fédérations ou des regroupements d'employeurs...

Le porteur de projet devra être en mesure d'orienter les participant·e·s vers différents acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi à l'issue de l'action, notamment pour des suites de parcours, et devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participant·e·s.

Des temps libres destinés aux démarches administratives pourront être intégrés.

CONTENU ET MODALITES

L'action devra mettre en avant les potentialités de chacun (revalorisation et image de soi, savoir-être professionnel, confiance en soi, savoir-faire...) et inclure des modules de sensibilisation au monde professionnel, au service d'une reprise de démarche d'insertion professionnelle. **Ces modules pourront être réalisés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs associations.**

L'action comprendra des phases alternant un accompagnement individualisé, en cohérence avec l'accompagnement mené par la structure référente de la personne, et des activités collectives favorisant une dynamique de groupe et le positionnement des participant·e·s en tant qu'acteurs de leur parcours.

Ainsi, l'utilisation de supports variés et innovants sont encouragés : outils numériques, techniques artistiques et théâtrales, mises en situation... et une production collective sera valorisée.

Un bilan sera remis en fin d'action aux participant·e·s avec au moins la détermination d'un plan d'actions, des préconisations, et la valorisation des principaux atouts pour une recherche d'emploi.

F1 - B	Accompagnement et emploi
---------------	---------------------------------

OPPORTUNITE

L'accès à l'emploi est une priorité du Département. Il semble important de proposer au public et aux conseiller·ère·s en insertion professionnelle, une variété de solutions qui peuvent être innovantes pour permettre un meilleur accès à l'emploi.

Ainsi, plusieurs types d'actions pourront être proposés : mise en relation des publics avec les employeurs en assurant leur préparation préalable ; modules courts d'aide à la recherche d'emploi pouvant s'organiser au sein des structures d'accompagnement et à leur demande...

OBJECTIFS GENERAUX

L'action devra permettre aux participant·e·s d'e :

- Accéder à un emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI, apprentissage et alternance)
- Etre soutenu dans sa recherche d'emploi
- Etre outillé et rendu autonome au regard de ces aptitudes et besoins
- Etre mis en relation avec des employeurs potentiels
- Etre accompagné·e durant sa prise de poste

Les objectifs de l'action en termes de taux de retour à l'emploi devront être indiqués.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est les allocataires du RSA qui résident en Seine Saint-Denis :

- Ayant un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)
- Ayant un projet d'accès ou de retour à l'emploi défini et besoin d'un accompagnement/ soutien à leur recherche
- Ayant suivi une formation dans le cadre du programme Insertion Formation Emploi et nécessitant un accompagnement intensif complémentaire en soutien à sa recherche d'emploi
- Exprimant le souhait de travailler et se projetant en emploi sans avoir un projet précis et validé

CONTENU ET MODALITES

Le porteur de projet devra :

- S'appuyer sur une analyse des caractéristiques du marché du travail (exigences et besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé) ;
- S'appuyer sur les besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé qui seront précisés dans une note d'opportunité présente dans le dossier de candidature
- Conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participant-e-s;

L'accompagnement proposé pourra être individualisé et/ou collectif.

Une période d'immersion en entreprise (type PMSMP) pourra être mise en place afin de permettre de mettre en œuvre des compétences identifiées. Ces périodes sont importantes car permettent aux personnes de montrer leurs capacités et compétences.

Le porteur de projet devra, sur un temps de positionnement, en lien avec les services référents et avec la personne faire un point sur sa demande d'accompagnement vers l'emploi, sur les recherches déjà réalisées, sur la capacité à s'organiser, sur l'adéquation des outils de recherche d'emploi avec le secteur/ métier recherché.

Plusieurs types d'actions pourront être proposés :

Mise en relation des publics avec les employeurs jusque dans l'emploi

Il s'agira de :

- Développer des opportunités d'emploi, notamment par la mise en relation avec les entreprises, par la préparation aux entretiens professionnels...
- S'appuyer sur un diagnostic personnalisé des publics engagés dans l'action (en lien avec les services référents) ;
- Proposer des modalités d'accompagnement dans l'emploi
- Proposer des opportunités des emplois, parfois méconnus ou peu attractifs ayant une "mauvaise image" et en lien avec des entreprises, proposer des emplois à pourvoir et recevoir les personnes qui ont le désir de travailler et proposer les modules de préparation nécessaires.

Modules courts de préparation dans le cadre de la recherche d'emploi

Les publics en recherche d'emploi ont besoin de périodes à la fois collectives et individuelles pour organiser leur recherche d'emploi, s'approprier les nouveaux moyens notamment numériques de rechercher un emploi, de préparer un entretien d'embauche, des tests psychotechniques, repérer, bien comprendre et répondre à des offres d'emploi, être soutenus dans

leur recherche, bien identifier, repérer leurs compétences, de pouvoir les valoriser et les verbaliser en entretien.

Ces actions pourront être proposées au sein des structures d'accompagnement pour venir en appui des conseiller·ère·s en insertion des publics allocataires du RSA.

EVALUATION COMMUNE AUX ACTIONS Fiche 1- Accompagnement

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires à l'entrée et en sortie,
- Le taux de participation
- Le taux de suite de parcours et en particulier l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action et 6 mois après l'action.
- Le taux de projets validés, et/ou de bilan individuels finaux réalisés
- L'explication des écarts par rapports aux objectifs.
- Évaluation des compétences acquises / à acquérir, à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspirée de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...

Fiche 2	Développement des compétences
F2-A	Apprentissage du Français
F2-B	Remise à niveau
F2-C	Professionnelle - certifiant

F2-A	Apprentissage du français <i>Apprentissage du français en situation professionnelle ou en situation de démarches d'insertion</i>
-------------	--

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'accueil des populations aux origines diverses est une singularité de la Seine-Saint-Denis. Un quart de la population est issue de l'immigration (taux de population étrangère cinq fois supérieur à la moyenne nationale) et connaît des difficultés d'accès à l'emploi (un étranger sur cinq est en marge du monde du travail).

De nombreux dispositifs d'apprentissage de la langue française sont mis en œuvre et financés par l'Etat et la Région notamment.

Cette fiche vise l'amélioration de la maîtrise du français des personnes allocataires du RSA de Seine-Saint-Denis, en complémentarité avec les actions existantes, notamment celles dispensées dans le cadre de la politique de la ville ou des dispositifs régionaux comme Compétences de base professionnelle ou les Parcours d'Entrée en Emploi.

Selon la maturité du projet de la personne accompagnée, les actions proposées devront contribuer à bâtir les premières étapes de son projet professionnel ou de le consolider. Les actions pourront proposer un ciblage sur la découverte et une meilleure connaissance de certains secteurs porteurs.

Le département souhaite privilégier les projets en entrées et sorties permanentes, ainsi que les modules proposant de l'inclusion numérique.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis, souhaitant améliorer son niveau de langue, avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), et :

- N'ayant pas de projet professionnel défini,
ou
- Ayant une idée de projet professionnel dans un secteur ciblé, mais souhaitant approfondir sa connaissance afin d'être mieux à même de confirmer son projet, ou ayant un projet professionnel défini et validé pour les actions linguistiques professionnalisantes, centrées sur l'acquisition de compétences spécifiques à un métier (ou une famille de métiers donnée).

TYPE DE PROJET ATTENDU

La maîtrise de la langue étant un pré-requis indispensable pour l'accès à l'emploi ou l'accès à des formations certifiantes, cet appel à projets, vise à soutenir des initiatives permettant la montée en

compétences en français pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes allocataires du RSA.

L'apprentissage de la langue visera des objectifs spécifiques et / ou des méthodes pédagogiques renouvelées.

- **Renforcement d'une compétence langagière particulière** : compréhension/ expression écrite ou orale pour permettre un accès à un emploi ou une formation
Les actions pourront se centrer sur un besoin de communication « orale » nécessaire à l'accès à l'emploi ou encore de communication écrite pour un accès à des pré requis d'entrées en formation, par exemple.
- **Réponse à des besoins linguistiques spécifiques non couverts**
Ex 1 : offre pour des profils non communicants oral et écrit notamment.
Ex 2 : actions dans des zones peu couvertes par l'offre actuelle
- **Apprentissage de la langue lié à la découverte ou gestes métiers,**
Ici l'opportunité d'un secteur / métier devra être démontrée et l'accès à l'emploi ou la formation qualifiante précisée

S'agissant des orientations pédagogiques souhaitées et non exclusives :

- Le numérique comme outil pédagogique
- La mixité des niveaux linguistiques
- L'apprentissage de la langue autour d'un projet collectif, d'une découverte métier en développant l'apprendre « en faisant »

Concernant les modalités de mise en œuvre :

Les conseiller-ère-s ont exprimé des besoins de prise en charge rapide, souple et adaptée aux contraintes des publics. Une attention sera portée aux projets :

- En entrées et sorties permanentes tout niveau par territoire pour une réponse possible en continue
- Offrant des horaires et / ou modalités pédagogiques adaptés aux contraintes rencontrées par les publics (gardes d'enfants, activités professionnelles partielles, ...)

Là où des plateformes linguistiques existent (PADOC à Plaine Commune par exemple), l'intégration ou le partenariat à ce type de coordinations locales sera souhaitée.

Pour toutes les actions, il est attendu en réponse dans le formulaire des précisions sur :

- Le profil cible (s'il est spécifique)
 - *personnes peu (<6ans) ou pas scolarisées dans leur pays d'origine / personnes scolarisées*
 - *personnes non communicantes / communicantes / à l'aise à l'oral*
 - *le niveau minimum du CECRL requis, ceci afin de contribuer à la lisibilité de l'offre globale de formation en compétences linguistiques.*
- Les objectifs poursuivis de compréhension et d'expression, en situation d'insertion professionnelle ou en situation professionnelle.
- Les modalités de positionnement initial et final (référentiel CECRL, CLEA et/ou en complémentarité utiliser d'autres méthodes tel que le référentiel AEFA ou encore inspirées de « operandi », etc...)
Ces positionnements devront être remis aux stagiaires et à son référent pour faciliter les suites de parcours

Lors de la phase de recrutement des stagiaires, l'organisme devra évaluer les besoins en linguistique des candidat-e-s accueilli-e-s et dans le cas d'entrée en formation le niveau cible devant être atteint en fin de formation. Ces besoins devront être communiqués aux prescripteurs via la fiche de prescription.

Des temps libres destinés aux démarches administratives devront être intégrés.

À la fin de la formation, l'organisme devra déterminer le niveau de langue atteint par le bénéficiaire et évaluer ses besoins en linguistique, ceci afin de favoriser la fluidité des apprentissages linguistiques si une suite de parcours s'avère nécessaire. Le niveau d'élaboration du projet professionnel devra également être transmis aux prescripteurs.

En fin de formation, les stagiaires pourront être présentés à des examens linguistiques auprès d'un centre agréé.

Il est rappelé que la mobilisation des actions du Programme Régional de Formation Transversale (Compétences de base professionnelles, Parcours d'Entrée en Emploi ainsi que les formations de l'OFII (pour les personnes ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine) mais également celles du BOP 104 participent également de la construction de parcours ciblés sur le français compétence professionnelle pour les personnes en insertion. Les porteurs de projet seront attentifs aux articulations potentielles entre ces actions et les projets qui seront déposés.

F2-B Remise à niveau

OBJECTIFS GENERAUX

Cette action doit permettre de maîtriser les savoirs de base et les connaissances nécessaires à une entrée en formation qualifiante ou en emploi, en validant son projet professionnel. Cette action pourra cibler un ou plusieurs secteurs en tensions.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis, avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), qui :

- N'a pas de projet professionnel ou qui a besoin de le définir
- A besoin d'acquérir et/ou renforcer des compétences de base en lien avec un projet professionnel bien avancé relié à un contexte professionnel.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Réactiver et/ou compléter ses connaissances applicables à un secteur et de culture générale, redynamiser ses savoirs de base et acquérir des connaissances nouvelles mobilisables (communication en français, communication en langue étrangère, compétences mathématiques et raisonnement logique, compétences numériques, apprendre à apprendre),
- Valoriser ses acquis et ses aptitudes,
- Confirmer et valider un projet professionnel par immersion en entreprise, et l'élaboration d'un plan d'action.

CONTENU ET MODALITÉS

L'action, d'une durée courte, devra s'appuyer sur des temps individuels permettant d'identifier les besoins des stagiaires et de mettre en œuvre des actions spécifiques en fonction des besoins.

Des temps collectifs, au travers d'un tronc commun, reprendront des modules de savoirs de base liés à la validation de projet professionnel, de sensibilisation au droit du travail, de connaissance sur le fonctionnement de l'entreprise appliqué au projet professionnel, de technique de recherche d'emploi et de validation de projet professionnel. L'approche concrète devra être privilégiée. La confirmation de projet professionnel s'effectuera par une mise en situation (rapprochement avec des SIAE, PMSMP, stage en entreprise...) et devra déboucher sur une validation de compétences.

Le porteur de projet devra également préparer aux éventuels tests et concours (ex : tests psychotechniques) et préparer aux entretiens, d'entrée en formation notamment et au CléA.

Selon le niveau d'élaboration du projet professionnel de la personne, l'action devra être fortement centrée sur la remise à niveau des compétences de bases, appliquée au projet professionnel de la personne, ou au contraire proposera de manière équilibrée un travail sur le projet professionnel et la remise à niveau.

Le niveau à atteindre devra être évalué en début de parcours et vérifié en fin de parcours.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant des entrées et sorties permanentes, ainsi qu'à ceux intégrant une dimension inclusion numérique.

EVALUATION COMMUNE A TOUTES LES ACTIONS de LA FICHE 2

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires à l'entrée et en sortie,
- Le taux de participation
- Le taux de suite de parcours,
- Le taux de projets validés,
- Le taux de personnes ayant atteint les objectifs apprentissage du français et de remise à niveau avec l'explication éventuelles des écarts par rapports aux objectifs.
- Evaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...
- L'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (6 mois après l'action).

F2-C	Professionnelles : pré-qualification, professionnalisation, certification- qualification
-------------	---

OBJECTIFS GENERAUX

L'action doit permettre au stagiaire :

- D'accéder à une formation de niveau supérieur (qualifiante) ou un concours
- D'accéder à un emploi durable à l'issue de la formation.

PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec :

- Un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)
- Pour les actions de pré-qualification : un projet professionnel devant être précisé sur un métier dans le secteur choisi par la personne
- Pour les actions de professionnalisation et qualifiante : un projet professionnel de métier déjà confirmé

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les actions proposées pourront viser :

- Confirmer son orientation vers la formation certifiante la plus adéquate et satisfaire au prérequis de celle-ci
- Valoriser les compétences et expériences professionnelles acquises pour répondre aux exigences des employeurs et permettre un retour à l'emploi durable
- Obtenir une certification : un Diplôme, un Titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle **nécessaire** à l'emploi
- Accéder à un emploi durable à l'issue de la formation.

CONTENU ET MODALITES

Le porteur de projet présentera une action visant l'accès à une formation ou un emploi dans les filières porteuses d'emploi et en particulier dans les filières en tension et / ou créatrices d'emplois. Une attention particulière sera portée à la note d'opportunité du dossier de candidature.

Le porteur de projet y indiquera la filière ou le secteur choisi(e) en précisant le code ROME et montrera d'une part que les métiers présentés sont pourvoyeurs d'emplois et d'autre part que la formation proposée permettra l'accès à ces emplois.

Le porteur de projet présentera en détail :

- Les méthodes et outils utilisés pour identifier les compétences demandées par les entreprises (exemples : Code Rome, offres d'emploi, rencontres avec les services RH...) ;
- Des éléments contextualisés sur la filière et les métiers visés ;
- Des exemples concrets d'actions menées avec les entreprises ou les fédérations professionnelles (cf. convention de partenariats...)
- Les potentialités de recrutement sur le métier visé par l'action...
- En ce qui concerne les formations qualifiantes, certains métiers exigent pour leur exercice d'obtenir une certification, conditions permettant l'accès au métier soit par réglementation, soit par exigence des recruteurs, soit pour accéder à un concours. Ainsi, le porteur de

projet présentera une certification nécessaire à l'obtention d'un emploi dans les filières porteuses d'emploi et en particulier dans les filières prioritaires.

En fonction du type d'action pré-qualifiante, professionnalisante ou qualifiante, il s'agira de préciser les publics et les secteurs visés.

Outre les modules liés à l'acquisition des connaissances et des compétences techniques, un travail de confirmation de projet de métier, une appréhension fine des métiers et des postes ainsi qu'un accompagnement aux suites de parcours possibles devront être proposés.

Par ailleurs, la formation devra également comprendre :

> Un ou des modules de renforcement des connaissances générales : à adapter en fonction du type d'action selon qu'il(s) vise(nt) l'appropriation ou la réappropriation des connaissances générales pour mieux acquérir les connaissances techniques à mobiliser en situation de travail ou pour satisfaire aux pré requis d'une formation de niveau supérieur.

Il peut s'agir de français langue professionnelle ou français en situation de travail.

> Un module « Communication » : comportant une partie sur les codes sociaux, comportements en entreprise, relations aux collègues, aux hiérarchiques mais également une partie sur la gestion du stress lié au passage de tests et d'entretiens qu'ils auront à passer.

> Un module « Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) / Accompagnement à l'emploi » :

Dans le cadre de la formation, les stagiaires sont amenés à réaliser une période en entreprise. Cette recherche de stage est une mise en pratique des techniques de recherche d'emploi.

Il est important que ces TRE soient bien en lien avec les employeurs du secteur du ou des métiers visés par la formation et non pas « généralistes » (témoignages d'entreprises, des conseils, des simulations d'entretiens par des professionnels...).

Une attention particulière sera portée à l'acquisition des gestes professionnels et au temps d'immersion en entreprise. Le porteur de projet devra prévoir et détailler le temps dédié à la pratique en plateau technique ainsi que le temps en entreprise et les moyens d'évaluation de cette période, en collaboration avec le tuteur en entreprise.

EVALUATION

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- Le nombre de bénéficiaires à l'entrée et en sortie,
- Le taux de participation aux différentes actions
- Le taux de suite de parcours, dont les retours à l'emploi
- Le taux de réussites aux examens, diplômes, certificats auxquels préparent l'action,
- Les explications concernant les écarts entre les taux prévus et les taux réalisés (retour à l'emploi, réussites aux examens, certificats, diplôme...)
- Evaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...
- L'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (6 mois après l'action).

Le porteur de projet devra indiquer : le taux prévu de réussite aux certificats, diplôme, qualification auxquelles les stagiaires sont préparés. Le taux de retour à l'emploi prévu.